



## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 23-935

**AVIS EST DONNÉ** par la soussignée, Me Sylvie Lepage, greffière à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, que:

- 1- Lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT 23-935** intitulé « Modifiant le plan d'urbanisme 04-626 ».
  - Le but du présent règlement est de modifier le plan d'affectation des sols du plan d'urbanisme 04-626 afin d'agrandir la zone d'affectation du sol mixte où l'usage « Boutique de vente d'articles de chasse, pêche et de plein air » y est autorisé pour y inclure le lot 4 326 481 du cadastre révisé du Québec actuellement sis en zone d'affectation du sol résidentielle de faible densité et où cet usage y est prohibé au plan d'urbanisme.
- 2- La MRC de La Haute-Gaspésie a émis un certificat de conformité à son schéma d'aménagement à l'égard de ce règlement en date du 11 avril 2023.
- 3- Ce règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 25 avril 2023.



Me Sylvie Lepage, OMA  
Greffière